



Radia Benhallam,
Associée en charge
de l'offre ESG, Oderis

La place des PME dans la transition sociale et écologique

En 2021, la France comptait environ 160 000 PME (hors microentreprises), employant près de 30 % des salariés sur le territoire (autant que les grandes entreprises et plus que les ETI), et opérant principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du transport¹. Elles comptent en moyenne 26 salariés en équivalent temps plein et sont donc en dehors des radars du législateur sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Pour autant, cela ne signifie pas qu'elles ont moins d'impact ni un rôle moins important à jouer dans la transition sociale et écologique: les émissions de gaz à effet de serre des PME et ETI sont par exemple estimées par Bpifrance à 30 % des émissions totales françaises². Un impact donc loin d'être négligeable.

Comment les PME se sont-elles saisies de ces enjeux et quels sont les freins à un engagement plus global de cette catégorie d'entreprises ?

Le législateur a pris le parti d'imposer aux grandes entreprises et aux ETI une réglementation stricte et évolutive.

Depuis la loi Grenelle II de 2010 et son article 225, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaires françaises (> 500 salariés) sont soumises à des obligations de reporting, de communication et de vérification par un tiers indépendant de leurs impacts dits « extra-financiers », présentés dans les

rapports annuels sous forme d'indicateurs quantitatifs ou d'informations qualitatives. Entrée en vigueur en 2017 et s'appliquant en France aux Sociétés Anonymes de plus de 500 salariés³, la NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) a notamment introduit les notions de matérialité des enjeux de durabilité et d'analyse des risques ESG pour les entreprises européennes. Dans le cadre du Green Deal européen, la NFRD laisse place depuis le 1^{er} janvier 2024 à la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), fondée sur le principe de « double matérialité », et qui élargit le périmètre d'application à toutes les grandes entreprises européennes quelle que soit leur forme juridique, abaisse les seuils d'application à 250 salariés dès l'exercice de reporting 2025 et inclura progressivement les entreprises cotées de plus petite taille (> 50 salariés) à partir de 2026.

Ces obligations réglementaires lourdes et exigeantes ont poussé les grandes entreprises, y compris dans les secteurs les moins exposés *a priori*, à intégrer les enjeux ESG dans leurs modèles d'affaires et à considérer les risques associés, au même titre que les risques financiers, dans leur pilotage de la performance. Elles ont également accéléré le développement des départements RSE, avec l'allocation de ressources dédiées au pilotage et à la communication de la performance ESG ainsi qu'à l'incarnation des engagements et objectifs de plus en plus ambitieux des grandes entreprises sur ces enjeux.

Malgré l'absence de réglementation, une prise de conscience importante s'opère et des démarches volontaires se multiplient au sein des PME...

Selon le Baromètre national de perception de la RSE en entreprise du Medef, seuls 10 % des dirigeants de PME déclaraient en 2022 ne pas « savoir sur quoi le développement durable porte en entreprise ». Un chiffre en baisse de huit points par rapport à 2019. La prise de conscience est donc plus qu'enclenchée.

En dépit de l'absence d'obligations réglementaires à mesurer et reporter leurs impacts ESG, certaines PME – et pas seulement les « Sustainable by DNA », qui se sont créées dans des secteurs d'activité dits « durables » (économie circulaire et seconde main, énergies renouvelables, antigaspillage, etc.) – ont fait le choix de rendre compte de manière volontaire de leur performance ESG, en publiant des rapports de développement durable annuels (Protections, Coverpla...), ou encore en devenant Société à mission (loi PACTE, 2019), démarche les engageant auprès de leurs parties prenantes internes et externes à inscrire dans leurs statuts des objectifs sociaux et environnementaux alignés avec leur raison d'être déclarée. En 2022, 79 % des sociétés à mission sont des TPE et PME de moins de 50 salariés.

... même si celles-ci restent peu généralisées

Malgré cette prise de conscience, la priorité de la plupart des PME reste encore de produire, payer

ses employés, gérer ses clients et ses fournisseurs, et continuer à fonctionner malgré les crises et les aléas externes (COVID, augmentation des prix des matières premières et de l'énergie depuis 2022 suite à la guerre en Ukraine, augmentation des taux d'intérêt, etc.).

Ce constat vaut aussi pour les PME directement impactées par le changement climatique, la raréfaction des ressources ou encore la rupture de chaînes d'approvisionnement... Chez ces acteurs, pourtant plus vulnérables à ces externalités, la prise en compte des risques ESG intervient souvent en réaction à un événement affectant leur capacité à opérer plutôt qu'en anticipation.

L'intégration de considérations ESG au sein du modèle d'affaires permet pourtant de limiter certains risques et d'explorer de nouvelles opportunités: la mise en place de démarches d'efficacité énergétique, la limitation des déplacements professionnels ou les formations à l'éco-conduite permettent de réduire les coûts et les risques pour ses employés; l'écoconception ou l'identification de nouveaux débouchés plus vertueux sont autant d'opportunités de développement durable pour les entreprises. Les PME peuvent activer ces leviers pour faire des économies et augmenter leurs revenus, tout en limitant leur impact et en se différenciant sur des marchés souvent très concurrentiels.

Un autre frein est celui du manque de temps et de ressources. Les grandes entreprises se sont « staffées » en formant ou recrutant des profils experts qui ont pris en main le déploiement des stratégies de développement durable, tout en ayant la possibilité de se faire accompagner par des cabinets de conseil

de plus en plus nombreux et spécialisés sur ces sujets. Les plus petites entreprises n'ont quant à elles souvent pas les moyens d'y dédier un ou plusieurs ETP, notamment dans les secteurs en tension comme la construction ou le transport. La formation à ces sujets en interne, pour diffuser au maximum la connaissance à tous les niveaux de l'entreprise, reste cependant un moyen efficace pour faire monter en compétence ses collaborateurs et faire du développement durable l'enjeu de tous.

Enfin, au croisement entre la méconnaissance des opportunités et le peu de moyens à allouer, le manque d'incitation publique et/ou la complexité des démarches administratives associées pouvaient représenter un frein non négligeable à la transition des modèles d'affaires vers plus de durabilité.

Mais, depuis 2020, les mesures incitatives concrètes (aides fiscales gouvernementales, subventions de l'ADEME ou des agences de l'eau, etc.) à destination des PME et TPE se multiplient et se simplifient pour accélérer la sobriété énergétique, la décarbonation ou encore le développement de la mobilité durable.

Et le rôle des investisseurs ?

Si les PME non cotées ne sont pas soumises aux obligations réglementaires, les investisseurs (banques, sociétés de gestion, fonds), le sont pour la plupart – et lorsqu'elles ne sont pas réglementaires, les attentes de transparence sur les enjeux et impacts ESG peuvent venir des LPs. La performance en termes de durabilité de ces acteurs est intrinsèquement liée à celle de leur portefeuille d'investissement.

Les obligations réglementaires européennes qui pèsent sur le

secteur financier et les investisseurs en particulier dans le cadre du Green deal européen (Taxonomie européenne, SFDR), illustrent très clairement la volonté de l'Union Européenne et de son législateur de flécher les investissements vers des entreprises et secteurs « durables » ou en transition vers des modèles d'affaires plus vertueux. Pour en rendre compte, les investisseurs soumis à la réglementation doivent reporter, tous les ans, les principales incidences négatives de leur portefeuille, selon une quinzaine d'indicateurs environnementaux et sociaux. Ces indicateurs doivent être collectés auprès des participations, puis consolidés et calculés par l'investisseur.

C'est pourquoi le rôle des investisseurs, lorsqu'ils prennent des participations dans des PME ou TPE, est crucial: en accordant la même attention à la performance financière et ESG lors des étapes de diagnostic, d'acquisition et de détention, les investisseurs limitent leur propre impact et assurent une meilleure résilience de ces entreprises, vecteur d'une plus grande création de valeur à la cession.

L'ambition de l'offre ESG et de l'équipe que je supervise est justement d'assister les différents acteurs du changement sur ce segment de marché, avec une offre qui se décline autour de la Due diligence ESG, exercice clé dans les phases de pré-deal; l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une feuille de route ESG post deal pour les entreprises et le suivi des indicateurs ESG des sociétés en portefeuille pour les fonds; la dispense de formations pour que ces sujets soient incarnés par les équipes en entreprise et en fonds.

1. Tableaux de l'économie française, Insee, 2018 et 2021.

2. Etude Bpifrance Le Lab, 2023.

3. Présentant un bilan supérieur à 20 M€ ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ pour les cotées et présentant un bilan ou un CA de plus 100 M€ pour les non cotées.